



Séance de la section 1 « Sciences historiques » à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)

Samedi 12 septembre 2020, 9h45, Maison des Académies, Berne

Procès-verbal

Présent-e-s

Archéologie Suisse	Ellen Thiermann (déléguée)
Association suisse pour l'étude de l'Antiquité	Karin Schlapbach (présidente) Andreas Victor Walser (délégué)
Société suisse pour l'étude du Proche-Orient ancien	Mirko Novák (président) Hans Ulrich Steymans (délégué)
Société suisse d'histoire	Flavio Eichmann (délégué)
Société suisse d'héraldique	Olivier Furrer (président)
Association suisse Châteaux forts	Daniel Gutscher (président)
Association suisse des amis de l'art antique	Elena Mango (présidente)
Inventaire des trouvailles monétaires suisses	Rahel C. Ackermann (invitée)
Académie suisse des sciences humaines et sociales	Susanne Bickel (présidente de la Section 1, membre du Comité ASSH) Fabienne Jan (Secrétariat général ASSH, procès-verbal)

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

Après avoir accueilli les président-e-s et les délégué-e-s des sociétés membres, la présidente S. Bickel mentionne brièvement le déroulement de la séance. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans commentaire.

3. Encouragement des sociétés membres

3.1 Crédits cadres des sept sections

F. Jan commente les crédits-cadres 2021 prévus pour les sept sections. Des demandes des sociétés membres à hauteur de CHF 2'698'823.- ont été déposées à l'ASSH, soit quelque CHF 29'000.- ou 1,1 % de plus que l'année passée. Sur ces quelque 2,7 millions, CHF 2,35 millions (CHF 2'348'045.- plus exactement) peuvent être accordés ; la plupart des coupes (quelque CHF 350'000.- ou 13 %) sont à attribuer à des demandes non totalement conformes au règlement (p.ex. dépassement de la règle des 50 %), à des demandes d'augmentation de financement non justifiées pour les périodiques, à des bases de financement

insuffisantes ou à des attentes trop élevées à l'égard de l'ASSH. Par rapport au plan de répartition de 2020, qui avait présenté une croissance très faible (0.5 %), nous constatons pour le plan de répartition de 2021 une hausse de 1.7 %.

Le Comité encourage les sociétés membres à soumettre des projets de coopération entre elles. Le financement des projets de coopération prévu pour 2021 a de nouveau légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Environ 60 % de toutes les sociétés membres (37 sur 61) seront encore impliquées dans des projets de coopération en 2021. Au total, 16 projets de coopération ont été soumis.

La répartition des contributions entre les trois catégories de financement (périodiques, colloques et informations disciplinaires) est restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente.

Une remarque est ajoutée concernant la situation particulière liée au Covid-19 : comme déjà communiqué par écrit à toutes les sociétés membres au mois de mai, il est rappelé que l'Académie est prête à prendre en charge, dans le cadre de colloques, des coûts liés à l'infrastructure, coûts qui ne peuvent en temps normal pas faire l'objet de subventions. Il s'agit notamment des dépenses liées au streaming en direct, aux vidéo-conférences, aux sites web de colloques ou à d'autres formats numériques qui remplacent les manifestations traditionnelles en présentiel. Il était prévu que ces dispositions s'appliquent jusqu'à la fin de 2020, mais, vu que la situation sanitaire ne s'améliore pas, il est fort probable qu'elles seront prolongées jusqu'en 2021 en fonction des restrictions à observer. Les sociétés membres pourront également poser des requêtes pour des manifestations numériques dans le cadre du plan de répartition 2022. Un échange d'expériences sur les formats numériques appropriés est prévu au point 8 de l'ordre du jour.

Discussion

E. Mango demande si cela pose problème qu'un colloque, initialement prévu pour 2020 et reporté une première fois en 2021, soit une seconde fois repoussé, jusqu'en 2022. F. Jan répond que cela ne pose pas problème, pour autant que le colloque ne soit pas reporté au-delà de trois ans. Les crédits-cadres de l'ASSH peuvent en effet être gardés en réserve pendant trois ans (maximum). Il faut donc que le Secrétariat général reçoive au plus tard en 2023 le décompte d'un colloque figurant sur le plan de répartition de 2020.

Lorsqu'un colloque est reporté à plus tard, il est important que la société membre en informe le Secrétariat général.

3.2 Plan de répartition de la section 1

F. Jan présente le plan de répartition provisoire de la section 1. Pour 2021, un montant total de CHF 655'165.- a été demandé par la section 1 (pour l'ensemble des trois catégories), soit environ CHF 35'785.- de moins que pour 2020. Pour les périodiques, CHF 444'300.- ont été demandés. Nous prévoyons d'attribuer CHF 404'900.-. Pour les colloques, CHF 131'015.- ont été demandés et nous pouvons approuver CHF 122'200. Pour les informations disciplinaires, CHF 79'850.- ont été demandés, et nous pouvons accorder CHF 70'650.-. Comme déjà mentionné, les coupes, de l'ordre de 8.8 %, soit sont de nature réglementaire et formelle, soit concernent des demandes qui dépassent les possibilités de subventions de l'ASSH.

En ce qui concerne les projets de coopération, la section 1 continue d'être exemplaire avec 7 projets soumis (6 colloques et 1 projet d'informations disciplinaires), ce qui représente près de la moitié des projets de coopération soumis, toutes sections confondues.

(Pour rappel, seuls les projets de coopération avec d'autres institutions membres de l'Académie sont pris ici en considération.)

Pour conclure, nous pouvons souligner que si les demandes ont été pour 2021 inférieures de quelque 5 % par rapport à 2020, le montant total accordé à la section pour 2021 n'est en recul que de 1 % par rapport à 2020.

3.3 Adoption du plan de répartition de la section 1

Décision : le plan de répartition 2021 de la section 1 est adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Comité de l'Académie lors de sa séance du 18 septembre 2020.

4. Mise en œuvre de l'Open Access

4.1 Politique de l'Open Access dès 2021/22

Comme cela a déjà été annoncé à plusieurs reprises, notamment lors de la séance de section de 2019, F. Jan rappelle que l'ASSH introduira une politique de libre accès à partir de 2021 pour le plan de répartition de 2022, avec des critères minimaux à remplir pour qu'une revue ou une série puisse bénéficier de subventions. Le pourquoi de cette mesure : en 2016, le Comité de l'ASSH avait adopté une stratégie Open Access. Cette stratégie prévoit que d'ici la fin de 2020, 100 % des revues et des séries financées par l'ASSH doivent être librement accessibles. Sur les 84 périodiques financés par l'ASSH, 59 sont actuellement en libre accès et 25 ne le sont pas encore (voir tableau Sec 20-6).

Après rectificatif de la liste du document Sec 20-6, il s'avère que toutes les revues de la section 1 qui ne satisfont pas encore les exigences de l'Académie en matière d'Open Access ont l'intention d'introduire soit le Green soit le Gold Open Access pour 2021/22. L'entrée en vigueur de la politique de l'Open Access ne devrait donc poser de problème pour aucune revue de la section 1.

De quoi s'agit-il dans la nouvelle politique ?

L'ASSH accepte les deux modèles de libre accès, c'est-à-dire la voie verte et la voie dorée. Avec le Green Open Access, les auteur·e·s obtiennent le droit d'archiver le PDF de leur article dans une base de données (repository) de leur choix, éventuellement après un délai d'embargo. Le Gold Open Access implique un accès gratuit immédiat à l'édition complète d'une revue ou d'une série au moment de sa publication. Le délai d'embargo maximal pour le Green Open Access est de 12 mois pour les revues et de 24 mois pour les séries monographiques. Ces délais sont au cœur de la nouvelle politique et définissent la condition minimale sous laquelle un périodique peut être financé par l'ASSH à partir de 2021/22. Les revues ou les séries dont le délai d'embargo est plus long ne pourront plus être soutenues. Il est également souligné que la conformité à la politique doit être rendue transparente, par exemple sous la forme d'une politique de libre accès clairement mentionnée dans l'impressum de chaque numéro du périodique et/ou sur le site Internet.

Les délais d'embargo ont été communiqués sans changement par l'ASSH depuis 2016. Le FNS prévoit quant à lui des délais d'embargo maximaux de 6 mois pour les articles de revue et de 12 mois pour les monographies. Pour l'instant, l'ASSH souhaite conserver les délais d'embargo plus longs en raison de particularités disciplinaires, mais ces délais sont régulièrement examinés et seront réduits le cas échéant. Quoiqu'il en soit, nous recommandons de renoncer totalement à un délai d'embargo en matière de Green Open Access.

Où la politique de libre accès sera-t-elle consignée ?

Le principe du libre accès sera défini dans le « Règlement de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) concernant l'attribution de subventions aux institutions membres » sous l'article 5.1.1.1 (voir le document Sec 20-6) et les dispositions d'exécution se trouveront dans les « Lignes directrices de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) concernant l'attribution de subventions pour les publications » sous le point 4.4. Les deux documents seront disponibles sur le site Internet de l'ASSH sous la rubrique « Encouragement », une fois qu'ils auront été formellement adoptés par le Comité de l'Académie (lors de la séance du 18 septembre 2020).

Comment la politique sera-t-elle mise en œuvre ?

Les dispositions relatives à l'Open Access au sens d'une condition de subvention s'appliqueront aux plans de répartition 2022 dont les requêtes doivent être soumises en mars 2021. Comme mentionné ci-dessus, à partir de 2021, seules les revues ou séries compatibles avec la politique d'Open Access de l'ASSH pourront obtenir des subventions. Les revues qui ne sont pas encore compatibles avec l'Open Access à partir de mars 2021 doivent définir, dans le sens d'un « accord de transformation » (*transformative agreement*), la manière dont le libre accès sera mis en œuvre dans un délai d'un an. Les contributions pour ces périodiques seront provisoirement accordées et seront versées à condition que les exigences de l'ASSH aient été mises en œuvre de manière vérifiable. Les revues et séries qui ne souhaitent pas mettre en œuvre la politique d'Open Access ne pourront plus bénéficier d'un soutien à partir de 2022. Il est rappelé que les modèles hybrides – selon lesquels les auteur·e·s peuvent acquérir le Gold Open Access de leurs articles – ne sont pas compatibles avec la politique de l'ASSH.

Discussion

K. Schlapbach demande si l'Académie envisage de continuer à accepter les embargos de 12 et 24 mois à l'avenir, du moment qu'elle encourage ses sociétés membres à y renoncer totalement. F. Jan répond que ces

délais d'embargo sont toujours conformes aux lignes directrices d'Horizon 2020 en matière de libre accès, mais il se peut qu'ils ne soient plus compatibles avec Horizon Europe, le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne qui débutera en 2021. L'Académie examine régulièrement ces délais d'embargo et, le cas échéant, les baissera. Mais pour l'instant, elle accepte les délais de 12 mois pour les revues et 24 mois pour les séries à caractère monographique.

E. Mango demande ce que l'Académie envisage pour les revues qui vont perdre leur financement, en raison de l'introduction de la politique Open Access, et qui risquent de ne plus être viables financièrement. F. Jan doute qu'une revue soit mise en danger à cause du droit donné aux auteur·e·s d'archiver leur article sur un repository après un délai de 12 mois maximum. En tous les cas, l'Académie encourage les revues en difficulté à contacter le Secrétariat général pour en discuter lors d'un entretien.

5. Jubilé des 75 ans de l'ASSH

5.1 Aperçu des activités prévues pour le jubilé

L'Académie fêtera son 75^e anniversaire en 2021. Pour cette occasion, le Comité envisage cinq lignes d'action différentes. Un résumé de ces activités de jubilé se trouve dans le document Sec 20-7.

Premièrement, un logo spécial sera utilisé en 2021 pour attirer l'attention sur le jubilé, sans pour autant remplacer le logo usuel de l'ASSH. Le logo du jubilé sera principalement utilisé dans le domaine numérique, par exemple sur le site Internet ou dans les signatures des courriers électroniques.

Comme deuxième ligne d'action, l'ASSH a saisi l'occasion de cet anniversaire pour commander une histoire de l'Académie depuis sa fondation, qui présentera ses origines et son développement dans un contexte institutionnel, scientifique et social, tant sur le plan national qu'international. L'Académie a approché différents historiens et historiennes et après étude des offres soumises, le mandat a été accordé à l'historienne Monika Gisler (« Unternehmen Geschichte », Zurich). La publication est prévue pour la fin octobre 2021.

Troisièmement, en lieu et place de la Conférence des président·e·s et de la manifestation publique de l'Assemblée annuelle, une fête publique sera organisée sur la Waisenhausplatz à Berne le vendredi 28 mai 2021. Ce sera l'occasion pour l'Académie et ses membres de rencontrer la population. Plus d'informations seront données sous le point 5.3.

Comme quatrième ligne d'action, l'Académie souhaite mettre sur pied une nouvelle série de manifestations dans le cadre déjà connu du format « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas ». La série de l'année anniversaire, intitulée « Consommation (ir)responsable », sera consacrée à un thème qui appelle à une réflexion sur le comportement des consommateurs, les modes de vie associés, les modèles culturels, les valeurs. Davantage d'informations sont données sous le point de l'ordre du jour 5.2.

Enfin, comme dernière ligne d'action, l'ASSH souhaite reprendre de manière ludique et dans un format exploratoire le débat actuel sur les monuments et le grand déboulonnage des statues de personnalités au passé douteux. Selon des critères à définir, une sélection de monuments (environ 25 statues) de personnes réelles et éventuellement fictives sera effectuée, sur la fonction et l'importance desquelles le public intéressé pourra exprimer son opinion au moyen d'un sondage et d'un vote en ligne. Cette campagne devrait commencer au début de l'année prochaine. L'ASSH entend par là proposer une réflexion sur la culture de la mémoire et accroître la visibilité de l'Académie et de ses institutions membres auprès du grand public.

Ces trois dernières activités ont été intégrées dans les lignes d'action du jubilé car elles offrent à l'Académie et à ses sociétés membres la possibilité d'entrer en contact plus étroit avec le public intéressé, ce qui est l'un des objectifs des célébrations.

Discussion

Par rapport à la cinquième ligne d'action, E. Thiermann demande si l'Académie souhaite que les sociétés membres fournissent des propositions pour les monuments sélectionnés. La section 1 aurait sûrement plein de bonnes idées. Il est répondu que des inputs seront certainement les bienvenus. Cette action a été tardivement imaginée pour remplacer une précédente idée. Le concept n'est pas encore abouti. Le Secrétariat général va se pencher dans les prochaines semaines sur cette action.

5.2 Nouvelle série 2021 « Consommation (ir)responsable »

La nouvelle et huitième série sous le label « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas » sera consacrée au thème de la consommation responsable/irresponsable. Ce thème a été choisi notamment en raison de la pandémie actuelle et de ses répercussions sur l'économie. En outre, le Conseil fédéral a fait de l'objectif de développement durable (SDG) n°12 « Consommation et production responsables » l'un des objectifs prioritaires de son programme de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

De quoi est-il question ?

Notre comportement de consommateurs/consommatrices est l'expression de nos modes de vie, de nos modèles culturels, de nos valeurs, de nos objectifs et de nos idées directrices au niveau individuel comme collectif, et donc un véritable objet de sciences humaines et sociales. Toutes les disciplines représentées au sein de l'ASSH peuvent traiter de la consommation durable sous différents angles, avec différentes méthodes et sur la base d'objets de connaissance matériels et immatériels.

En fin de document Sec 20-8 figurent des questions possibles que les sciences historiques peuvent aborder.

Que souhaitons-nous atteindre ?

L'ASSH est convaincue que la nouvelle série est à même de susciter l'intérêt d'une grande partie des institutions membres de l'Académie grâce à la diversité de ses perspectives. Cela permettra d'offrir un large éventail d'événements dans une pluralité de disciplines et de mettre ainsi en évidence l'importante contribution des sciences humaines et sociales à cette thématique.

Dans le cadre du jubilé de l'ASSH, l'Académie invite ses institutions membres à envisager de nouveaux formats susceptibles d'impliquer un large public de manière participative.

Quelle est la prochaine étape ?

L'appel à propositions avec toutes les informations nécessaires a été envoyé par voie électronique à toutes les institutions membres de l'ASSH (sociétés, entreprises, commissions et curatoria) en date du 1^{er} septembre dernier. Le formulaire d'inscription pour proposer une manifestation doit être rempli et retourné d'ici au **10 décembre 2020**.

Il est en outre précisé que l'ASSH a des moyens spéciaux pour soutenir les manifestations, qui sont financées par un autre moyen que les plans de répartition. La règle des 50 % d'ordinaire en vigueur n'est pas appliquée pour les manifestations des séries « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas », de sorte que l'Académie peut prendre en charge plus que la moitié des coûts totaux.

Discussion

E. Mango souligne que le thème de la consommation est très bien choisi et que cela va sûrement susciter beaucoup d'intérêt.

F. Eichmann demande s'il est impératif que les manifestations aient lieu en 2021. La prochaine édition des Journées suisses d'histoire, qui auront lieu en 2022, porteront sur le thème de la relation entre l'homme et la nature. Cela entrerait parfaitement en résonance avec le sujet de la consommation. Il est répondu que comme la série s'inscrit dans le programme du jubilé, l'idée est en effet que les manifestations aient lieu en 2021, mais il n'est pas exclu que des événements organisés en 2022 soient intégrés dans la série.

5.3 Participation des sociétés membres à la fête du jubilé

Comme mentionné ci-dessus, en lieu et place de l'habituel programme du vendredi de l'Assemblée annuelle, une fête publique est prévue le 28 mai 2021 sur la Waisenhausplatz à Berne. Outre les collaborateurs et collaboratrices, les membres du Comité, les membres d'honneur ainsi que les entreprises, les commissions et les curatoria, l'Académie invite spécifiquement les sociétés membres. Sur la place, une tente et un espace extérieur sont prévus, où des « stands de marché » seront à la disposition des sociétés membres et des entreprises pour qu'elles puissent attirer l'attention des passant·e·s sur leurs activités. L'idée est que les sociétés membres se présentent par le biais de stands entre 15h30 et 18h30, idéalement en tant que sections, notamment celles organisées dans les portails disciplinaires. Si aucune présentation de la section n'est envisagée par les sociétés membres, celles-ci peuvent informer Lea Berger du Secrétariat général (lea.berger@sagw.ch) avant le **30 novembre 2020** de leur intérêt à participer à titre individuel. Comme il ne pourra y avoir autant de stands qu'il y a de sociétés membres, le principe du « premier arrivé premier servi » sera respecté en cas de grand intérêt. Le document Sec 20-9 donne davantage de détails.

Si une société membre ne peut pas être physiquement présente sur place, il est également possible d'envoyer du matériel (affiches et autre matériel illustratif) au Secrétariat général, que nous mettrons en évidence en bonne et due forme sur place.

Notre intention est que l'Académie et ses institutions membres puissent se présenter au public. Nous nous réjouissons que les sociétés membres participent à cette action. Il est précisé que le Secrétariat général est conscient que le programme présenté dans le document ne pourra peut-être pas être réalisé tel quel, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Discussion

E. Mango demande ce qui est exactement attendu. Quelle forme doit prendre le stand ? Un stand informatif ou interactif ? Il est répondu que le but étant d'attirer le public, il serait bien de réfléchir à des présentations attractives susceptibles de retenir les passant-e-s quelques minutes.

D. Gutscher, membre de la commission suisse pour l'UNESCO, rapporte que lors de la célébration du 70^e anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'UNESCO, qui a eu lieu en juin 2019 également sur la Waisenhausplatz, il a été très difficile d'attirer les passant-e-s. À Berne, nous avons l'habitude de manifestations *contre*, et non de célébrations *pour*. Les gens ne sont guère entrés dans la tente de l'UNESCO. Il faut garder en mémoire que ce genre d'événements ne peuvent attirer guère que les gens « du sérail ».

E. Thiermann souligne qu'il faudra, si la météo le permet, que les stands soient à l'extérieur, et non sous tente. Cela fait une barrière de moins à franchir pour les passant-e-s. En effet, c'est ce qui est prévu par le Secrétariat général.

Par ailleurs, E. Thiermann suggère que la section 1 (ou du moins les sociétés intéressées) fasse un quiz historique ludique. Les gagnant-e-s pourraient recevoir des publications des sociétés membres impliquées.

M. Novák ne trouve pas optimal que la fête ait lieu un jour de semaine. Un samedi aurait attiré davantage de passant-e-s, qui sont présents dans les environs pour aller faire leurs courses. Sur ce, A. V. Walser souligne que le fait que la fête ait lieu un jour de semaine pourrait permettre de mobiliser les écoles. Ce serait vraiment un plus si on arrivait à faire venir des classes.

Certaines sociétés membres semblent intéressées à collaborer. Elles sont invitées à entrer en contact, à réfléchir à la manière dont elles souhaitent présenter leurs activités et à soumettre leur projet au Secrétariat général.

6. Participation des sociétés membres aux lignes d'action thématiques de l'ASSH : l'innovation dans les sciences humaines et sociales

Dans ce point de l'ordre du jour, l'ASSH voudrait attirer l'attention sur une ligne d'action importante de l'Académie : il s'agit de l'innovation comme l'un des thèmes centraux de l'actuel agenda de la politique de recherche, dans le contexte des objectifs de développement durable (SDG). L'objectif est de rendre plus clairement visible la contribution réelle des sciences humaines et sociales à la recherche sur l'innovation et de dépasser l'image de simples indicatrices pour la « recherche d'accompagnement » auxquelles on a tendance à les réduire. Le contexte et une documentation détaillée avec des liens supplémentaires se trouvent dans le document Sec 20-10.

Le point de départ a été un rapport sur l'innovation publié en 2016 par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, qui a marginalisé les contributions des sciences humaines et sociales. À l'incitation de l'ASSH, le SEFRI a présenté en 2020 un rapport spécial intitulé « L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation en Suisse ». Les auteurs ont développé un cadre de référence dans lequel les contributions des sciences humaines et sociales peuvent être situées. Selon ce cadre, elles peuvent contribuer à trois types d'innovations distinctes : les innovations techno-productives, sociales et culturelles.

En relation avec le programme de mise en œuvre des SDG, cela conduit à la prise de conscience que les objectifs de durabilité de la Confédération ne peuvent pas être atteints avec les seuls instruments techniques de pilotage. Ainsi, réduire nos émissions à l'échelle mondiale, nous ne pourrions pas le faire avec des technologies, mais avec des comportements. Les sciences humaines et sociales peuvent apporter une contribution

substantielle à la mise en œuvre des SDG. Leur principale contribution à l'innovation est le stock de connaissances et de culture, un réservoir de faits, de représentations et de formes, d'interprétations, de narratifs, d'options et d'alternatives avec lesquels le présent peut être façonné.

Comme domaines d'action les plus importants, nous pouvons identifier :

- les soins médicaux et la compréhension de la santé
- l'âge et le vieillissement
- la consommation
- l'égalité des chances

L'Académie souhaite aborder le thème de l'innovation en collaboration avec ses sociétés membres. Elle les encourage ainsi à :

- participer à la nouvelle série sur la consommation,
- partager les réflexions de ce document dans leurs cercles, et
- élaborer elles-mêmes des lignes d'action, si possible dans les domaines thématiques susmentionnés.

Ce point ne suscite pas de question ni de commentaire.

7. Portail disciplinaire ch-antiquitas.ch

L'ASSH remercie Alexander Brust, nouveau président du groupe de coordination, ainsi que Marie-Claire Crelier Sommer, rédactrice du portail, pour l'excellente gestion du portail.

Un grand merci va également à Archéologie Suisse et en particulier à Ellen Thiermann, qui a accepté de prendre en charge la fonction de trésorière et de gérer les requêtes et les décomptes pour le portail.

Il est rappelé que le site Internet a fait peau neuve en 2019, dans la lignée de la relance du site principal de l'ASSH. Une rubrique relativement nouvelle est particulièrement bien fréquentée. Il s'agit des profils de professionnel-le-s ayant fait des études dans le domaine des sciences de l'Antiquité :

<https://www.ch-antiquitas.ch/fr/antiquitas/formatation/profils-de-professionnels/>

8. Informations de la part des sociétés membres

Avant de passer à l'échange d'informations habituel, les participant-e-s sont invité-e-s à faire part de leurs expériences en matière de nouvelles formes d'échange numérique se substituant aux canaux conventionnels tels que les colloques et les workshops, qui ne sont que partiellement possibles compte tenu de la situation liée au Covid-19. De son côté, l'ASSH n'a pas entrepris de réorientation stratégique dans le choix des formats de diffusion au sein de l'Académie, mais les conditions techniques préalables sont en train d'être créées dans les locaux de la Maison des Académies afin que des formes de présentation online puissent être mises en œuvre à l'avenir.

Discussion

D. Gutscher témoigne du fort désir des membres de l'Association des Châteaux forts de pouvoir malgré tout à nouveau se rencontrer physiquement après les mois de semi-confinement. Les visites sont donc adaptées en conséquence. Les participant-e-s sont répartis en plusieurs petits groupes, afin de pouvoir respecter les distances de rigueur.

E. Thiermann rapporte que le hasard a bien fait les choses. Auparavant, Archéologie Suisse organisait annuellement de grandes excursions à l'étranger. Avant que le Covid-19 ne sévisse, AS avait décidé de faire autrement pour 2020 et d'organiser plusieurs petites excursions en Suisse. Ainsi, le programme n'a pas dû être entièrement modifié. Comme beaucoup d'autres associations, AS est active dans la réflexion autour de scénarios alternatifs.

9. Divers

D. Gutscher souhaite déposer à nouveau le point sur les frais de port mentionné en 2019 (cf. procès-verbal du 25 mai 2019). Les frais de port pour l'envoi de la revue *Mittelalter* aux membres pèsent relativement lourd dans le budget et suppose qu'il en va de même pour d'autres sociétés membres de l'ASSH. Il demande dès lors s'il serait possible que l'Académie entre en contact avec la Poste pour demander si un arrangement serait envisageable. Une telle démarche aurait plus de poids si elle est faite par l'organisation faîtière plutôt que par les sociétés membres individuellement.

La question sera à nouveau discutée au sein du Secrétariat général.

S. Bickel remercie les personnes présentes à la séance de section et informe que la remise des Prix de la Relève et l'Assemblée des délégué·e·s auront lieu dès 11h30 à l'Hôtel Kreuz. Les participant·e·s sont prié·e·s de respecter le plan de protection et de porter un masque pendant toute la durée de l'Assemblée des délégué·e·s.

La séance est levée à 11h05.

fj, 17 septembre 2020